

Des enseignants sanctionnés

■ Ce mercredi a été une journée faste en matière de mobilisation dans l'éducation.

Deux heures à peine après le dépôt des plaintes contre le fichier "Base élèves" (lire ci-dessus), les syndicats ont rejoint la rue de l'Université pour gagner un autre champ de bataille et organiser un vide grenier devant le rectorat. Les raisons de leur colère ? Les sanctions retenues à l'encontre de cinq enseignants de l'Hérault pour avoir refusé d'effectuer l'aide personnalisée auprès de leurs élèves.

Parmi eux, Bastien Cazals, directeur d'une école maternelle à Saint-Jean-de-Védas. Cet enseignant de 33 ans s'oppose à l'aide personnalisée, dispositif qui oblige les enseignants à consacrer deux heures par semaine à l'accompagnement des élèves en difficulté. Selon lui, ce système n'est bénéfique ni pour les élèves, ni pour les enseignants : *« L'aide personnalisée aboutira à terme à la suppression des RASED (ndlr, Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). C'est un mensonge qui vise à récupérer des postes, en obligeant des enseignants généralistes à effectuer un travail qui devrait être fait par des enseignants spécialisés ».*



Vide grenier devant le rectorat.

Pour n'avoir pas mis en œuvre l'aide personnalisée dans son établissement, l'enseignant a écopé de retenues sur salaires, à deux reprises, de respectivement 12 et 24 jours. Une décision de l'inspection académique qu'il juge *« arbitraire et inégale »* : *« Nous sommes trois dans mon école à ne pas avoir appliqué ce système, et pourtant je suis le seul à avoir été sanctionné. Mais le rectorat ne veut pas discuter ».*

Le tribunal administratif de Montpellier se penchera sur le retrait de salaire de 24 jours le 6 juillet.

Orlando Fernandes